



Conseil d'administration du mercredi 3 octobre 2018

- Compte-rendu -

Présents :

Didier DELIGNIERES (Montpellier), Yannick VANPOULLE (Lyon), Aurélien PICHON (Poitiers), Michèle SCHWARTZ-MERREY (Nancy), Philippe MATHÉ (Angers), Hugues ROLAN (Paris XIII Nord Bobigny), Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK (Limoges), Pierre BAVAZZANO (Chambéry), Lionel CROGNIER (Dijon), Arnaud GUEVEL (Nantes), Serge COLSON (Nice), Thierry MAQUET (Paris-Est Créteil), Tarak DRISS (Paris X Nanterre La Défense), Jean Paul DOUTRELOUX (Toulouse).

Invités :

Mathias GOASMAT (ANESTAPS), Titouan MARTIN BARRE (ANESTAPS).

Excusés :

Guillaume PENEL (Lille), Sophie ANTOINE-JONVILLE (Pointe à Pitre).

Introduction au CA (Didier Delignières)

Cette rentrée est marquée par la multiplication des dossiers à suivre et à traiter.

- ParcoursSup (bilan, évolution du dispositif)
- Arrêté Licence
- Bac pros et BTS sports
- Orientation (DILORAMES : présentation formation et métiers du sport)
- Professionalisation (groupe de travail « blocs de compétences dans le domaine du sport », groupe de travail France Stratégie, enquête d'insertion professionnelle)
- Paris 2024 (labellisation Génération 2024, cycle de conférences sur le sport (Conseil d'État), Sciences 2014)
- Sport de Haut-Niveau (conventions avec es fédérations, livret de compétences du sportif de haut niveau ; comité directeur de la FF Sport U)
- Éducation et Motricité (réforme des ESPE, réforme du lycée, concours de recrutement, UE sauvetage)
- Activités Physique Adaptée (Code de déontologie de la SFP-APA)

Cette accumulation est inquiétante. Face au fonctionnement actuel de la C3D, il est difficile de suivre l'ensemble des dossiers et encore plus d'être présents à l'ensemble des réunions programmées. Une répartition plus équilibrée des charges et de la prise en main des dossiers est sans doute à réfléchir, si l'on veut maintenir la dynamique actuelle. Un investissement plus large des directeurs aux activités de la Conférence doit être envisagé.

Devant cet accroissement d'activité, Yannick Vanpouille rappelle que le recrutement pour la mission Professionalisation sera fondamental et qu'il convient d'envisager un secrétariat de la C3D, plus particulièrement auprès de son Président.





Sommaire

	Page
Introduction au CA	1
Les information de rentrée	3
Parcoursup	3
Mention STAPS de Licence	5
Réforme ESPE et recrutement des enseignants	6
Formation aux métiers du sport	6
SFP APA Code déontologie	7
Revue EPS – dossier C3D	7
Formation des directeurs et doyens	7
Enquête insertion STAPS	8
Les dossiers C3D	9
Annuaire de la recherche	9
Sciences 2024	9
CEA Tech Grenoble	10
Mission Professionnalisation C3D – Appel à candidature	11
Sécurité	12
Exigences préalables à la mise en situation pédagogique	12
Informations et questions diverses	13
Contact FFA Handi, proposition de collaboration	13
Groupe de travail blocs de compétence Secteur Sport	13
30 ans de la C3D	14
90 ans UFR STAPS Paris Descartes	14
Congrès de la Fage	14
Les questions à traiter	14
Conseil d'administration du mardi 20 novembre 2018	14
Annexes (en pièces jointes)	
1- Feuille de route Plan interministériel	
2- Fiche de déclaration des éducateurs sportifs stagiaires	



Les informations de rentrée

Parcoursup

L'enquête que nous avons réalisée sur la composition des promotions de licence 1 à la rentrée 2018 a été renseignée par 42 structures. Ces résultats concernent 16 974 places de Licence 1 sur 18 513, soit 91.68% de la capacité nationale. Les parcours particuliers (kiné, équitation, ENS, etc.) n'ont pas été comptabilisés. L'enquête fait apparaître des évolutions marquées :

	% Filles	% Bac S	% Bac ES	% Bac L	%Bac Techno	% Bac Pro
APB 2017	28.0	44.8	23.2	2.8	19.4	5.9
Candidats 2018	29.8	52.2	24.6	2.5	16.9	4.3
Admis 2018	31.0	53.4	26.6	2.6	15.7	3.9

D'une manière générale on observe un accroissement de 3% des filles. Au niveau des séries de bac, on a un accroissement de 9.6% des bacs S, de 3.4% des bacs ES. Les bacs L restent stables (-0.2%). On observe enfin une baisse des bacs technologiques (-3.7%) et des bacs pros (-2%).

Ces résultats permettent également de mettre en évidence deux types d'effet : un effet « attendus », en comparant la première ligne et la seconde, et un effet classement, en comparant la seconde et la troisième. Les évolutions sont déjà présentes dans la composition des cohortes de candidats, ce qui montre que les informations sur les attendus et les pourcentages de réussite ont joué un rôle essentiel. Le classement des candidats et la procédure d'admission ne font que renforcer ces tendances.

Les données recueillies font également apparaître des effets moins attendus, notamment entre les UFR et leurs antennes. Les deux tableaux suivants synthétisent les données de Calais-Boulogne et Dunkerque, et de Rennes et Saint Briec. Entre les structures principales et leurs antennes, on voit que le pourcentage de filles diminue, ainsi que le pourcentage de bacs S. Les pourcentages de bacs ES, L, technologiques et professionnels tendent au contraire à augmenter fortement.

	% Filles	% Bac S	% Bac ES	% Bac L	%Bac Techno	% Bac Pro
Calais	28.7	59.7	23.0	4.0	9.3	1.4
Boulogne	14.0	34.3	39.0	3.1	20.3	3.1
Dunkerque	32.4	41.1	33.8	1.4	20.5	5.8

	% Filles	% Bac S	% Bac ES	% Bac L	%Bac Techno	% Bac Pro
Rennes	34.9	53.7	30.7	1.7	12.0	2.0
Saint Briec	26.4	40.5	28.1	2.9	23.6	5.0



On observe des tendances similaires, dans une même académie, entre deux structures autonomes mais de tailles et d'antériorité différentes : le tableau ci-dessous contraste les données de Montpellier et de Nîmes.

	% Filles	% Bac S	% Bac ES	% Bac L	%Bac Techno	% Bac Pro
Montpellier	28.8	61.5	23.3	1.4	11.1	2.4
Nîmes	22.1	40.0	29.5	3.2	24.2	4.2

Ces différences sont déjà présentes dans la composition des cohortes de candidats, mais s'accroissent nettement lors de la procédure d'admission. Elles mettent en évidence le poids des desiderata des candidats dans le fonctionnement de Parcoursup. Il est nécessaire localement de réfléchir à l'information des candidats.

D'un autre côté on peut craindre que ces différences débouchent sur des contrastes importants en termes de réussite. Nous avons essayé de ne pas mettre les académies en concurrence dans Parcoursup, il serait dommage que des concurrences s'installent au niveau intra-académique.

Le ministère a annoncé qu'il y avait 1000 places vacantes en STAPS. Ce chiffre était surprenant, mais les données remontées des UFR font en effet apparaître 682 places vacantes, sur les 42 structures ayant répondu. On peut supposer que les parcours spécifiques présentent également quelques places vacantes.

Les situations locales sont très disparates. Certains UFR complètent leurs capacités d'accueil mais conservent beaucoup de candidats en liste d'attente (Bordeaux, Brest, Caen, Montpellier), d'autres affichent des places vacantes mais ont encore des candidats en attente (Lille, Poitiers). Certains ont été au-delà de leurs capacités initiales pour épuiser leur liste d'attente (Grenoble). Enfin certains UFR ne comblent pas leur capacités d'accueil et n'ont plus de liste d'attente, ce qui suggère une surcapacité locale (Nice, Le Mans, Metz, Nancy). Certains chiffres ont sans doute évolué depuis la première vague de réponse. Il semble que les rectorats ont géré de manière différente d'une académie à l'autre le processus.

La ministre a annoncé des évolutions de Parcoursup, notamment en termes de calendrier, de manière à boucler la procédure fin juillet. Elle a aussi évoqué la possibilité d'anonymisation des dossiers de candidature. Une telle évolution semble étrange si l'objectif est de « mettre de l'humain » dans la procédure. Par ailleurs, on a du mal à voir comment les pièces jointes pourraient être anonymisées... Une réunion est programmée le 10 octobre au MESRI avec les présidents de Conférences pour discuter des évolutions de Parcoursup et de l'application de l'arrêté Licence.

Commentaires, questions, propositions :

Cette nouvelle procédure de recrutement des étudiants de 1^{ère} année semble avoir comme effets induits une attitude plus concentrée dans les cours et une présence plus forte en cours (peu d'abandons en fin septembre).

La phase complémentaire n'aurait été que très peu utilisée dans les composantes STAPS.

Lors du questionnaire sur les effectifs 2018-2019 en STAPS qui sera très bientôt adressé, quelques indicateurs seront ajoutés afin de compléter le bilan Parcoursup effectué.

De son côté le Ministère a communiqué sur les améliorations qu'il souhaite apporter à Parcoursup (News Tank, article n°129527 25/10/2018) :

- la mise en place d'un « répondeur automatique » pour que Parcoursup puisse valider automatiquement le vœu des candidats qui sont sûrs de leur choix ;



- *les candidats pourront aussi accéder à plus d'informations : le rang du dernier appelé de 2018, les taux minimaux de boursiers et des taux maximum de non-résidents de l'académie de la formation ;*
- *une meilleure « lisibilité de l'offre de formation, en particulier des capacités, et des modalités et critères d'examen des dossiers ».*

La ministre ouvre aussi la possibilité d'une réduction des délais de réponse laissés au candidat, notamment au début de la procédure. « Pour l'heure, il n'y a pas encore de consensus sur ce sujet : je continuerai donc à travailler avec l'ensemble des acteurs sur ce point d'ici les vacances de la Toussaint et la publication du calendrier de la procédure Parcoursup 2019. »

En revanche, Frédérique Vidal affirme qu'il « n'y aura pas de retour à la hiérarchisation des vœux », « un choix politique fondé sur une analyse technique » qu'elle dit « assumer pleinement ».

Au-delà de la plateforme Parcoursup, la ministre souhaite ouvrir trois chantiers en 2019, afin de « renforcer l'égalité entre les futurs étudiants » :

- *« Apporter de la clarté dans une offre de formation qui ne cesse de s'étoffer et où il devient toujours plus difficile de se retrouver parmi les cursus, publics ou privés, les diplômes et les différents types de reconnaissance ou de labels délivrés par l'État ou par des tiers » ;*
- *la mise en place d'un fonds pour la mobilité étudiante de 30 M€ abondé par les crédits précédemment employés par l'Arpe, comme annoncé le 24/09/2018 ;*
- *sur l'accès aux filières courtes professionnalisantes, en lien avec les universités et les IUT, afin de « proposer de nouveaux parcours d'une, deux ou trois années qui offrent des possibilités nouvelles à des étudiants aux profils différents » ; elle réunira les acteurs concernés dès le 18/10.*

Par ailleurs et pour améliorer le système, l'IGAEN propose tout en conservant la logique des 10 vœux possibles pour un candidat, de préciser des vœux podiums.

Le CA de la C3D suggère de son côté de préciser dans Parcoursup les procédures de césure, de prise en compte des candidats obtenant le baccalauréat en septembre et de prise en compte des situations des lycéens ayant des spécialités sportives de haut-niveau.

Mentions STAPS Licence

Nous avons pris contact avec le ministère au mois de juin sur la question des mentions de Licence STAPS. Une réunion a eu lieu au ministère le 4 juillet, en présence d'Anne-Sophie Barthez, de Franck Jarno et de Pascal Kieffer. Nous avons recontacté Anne-Sophie Barthez début septembre, qui nous a assuré de son soutien dans cette démarche. Elle a dit être en train de monter un rendez-vous avec les représentants des milieux professionnels.

Commentaires, questions, propositions :

Le CA propose de faire remonter la demande de mentions différenciées de Licence par les VP CFVU sur la base d'un argumentaire de lisibilité des diplômes, de professionnalisation et de délivrance des cartes professionnelles, d'existences des fiches RNCP, Toutefois, selon les situations locales, les VP CFVU peuvent ne pas s'avérer être des appuis.

Rappel : la mention générique STAPS en Master peut s'avérer utile lorsqu'une formation s'éloigne des fiches RNCP.



Réforme ESPE et recrutement des enseignants

Depuis les annonces conjointes des ministères concernant le positionnement de tout ou partie du concours en fin de Licence, les prises de position se sont multipliées.

Les autres disciplines craignent de perdre la main sur les masters susceptibles de devenir une formation professionnelle uniquement pilotée par les rectorats et les ESPE, une sorte de retour aux Écoles Normales et la fin des objectifs de la mastérisation.

André Canvel (IG EPS) partage nos inquiétudes sur les risques d'un concours tardif : beaucoup d'étudiants se retrouveraient titulaire d'un M2 MEEF, sans décrocher le concours, et constitueraient un vivier dans lequel les rectorats pourraient puiser pour bénéficier de cohortes de contractuels à vie. On peut se demander si ce n'est pas fondamentalement l'objectif du gouvernement, dans le cadre de la réduction des effectifs de la fonction publique.

La principale exigence est de conserver le caractère national du concours, donc de ne pas le régionaliser. Mais un concours en fin de Licence ne devrait pas être uniquement académique. Il ne s'agit pas de sélectionner des forts en thème, mais des étudiants ayant le potentiel de devenir de bons enseignants.

On peut supposer une baisse importante du nombre de postes au CAPEPS (sans doute 400, au mieux...). Les effectifs de la L2 EM à Montpellier ont baissé de 30% à la rentrée. L'enquête nationale sur les effectifs nous dira s'il s'agit d'un phénomène national. En tous cas la filière EM est à reconstruire...

Commentaires, questions, propositions :

Mathias Goamast informe le CA de la C3D que, dans les échanges avec Marie Regnier (Conseillère à Matignon), il lui a été précisé que le nombre de postes pour le CAPEPS ne devrait pas baisser.

Précisions :

- Si l'IG EPS semble d'accord pour un pré-recrutement en fin de licence, le parcours Éducation et Motricité est calibré pour cela, la généralisation aux autres disciplines n'est pas aisée.
- La question des étudiants stagiaires reste entière, de même qu'il n'y a pas d'unité de réflexion pour la place du concours au cours du Master.

André Canvel et Bernard André ont répondu favorablement pour être présents au prochain CA (leurs présences lors du prochain séminaire est aussi à envisager).

Formations aux métiers du sport

Le Ministère de l'Éducation Nationale a publié son calendrier des formations aux métiers du sport (cf. mail de Didier Delignières du 28 août 2018, fichier Feuille de route interministérielle, formations dans le domaine du sport et de l'activité physique, le fichier est joint à ce compte-rendu).

Commentaires, questions, propositions :

Nos composantes sont en capacité de former et de qualifier des étudiants à bac+1, +1,5 (au-delà du DEUST, prise en compte des mentions complémentaires, ...).

Ce point sera repris lors de l'échange avec Bernard André.



SFP APA Code de Déontologie

Christophe Latrille a succédé à Benjamin Cantele au poste de président de la SFP-APA. Il nous a fait parvenir le nouveau Code de Déontologie des professionnels en APA pour avis. Ce document définit le concept d'« activité physique adaptée », écrit les missions et l'exercice du métier, les connaissances et compétences du professionnel en APA. Il situe l'APA dans un parcours individuel de santé. Il expose ensuite un certain nombre de principes déontologiques, envers l'individu (sécurité et qualité de l'accompagnement, droit à l'information de l'individu, secret professionnel et respect de la vie privée) et envers la profession (collaborations, valorisation de l'APA, promotion et développement de la profession).

Commentaires, questions, propositions :

François Cottin sera contacté pour prendre en charge le dossier pour la C3D.

Revue EPS : dossier C3D

Nous avons au cours de l'été finalisé le dossier C3D pour la revue EPS. Ce dossier sera composé de 9 articles et occupera 26 pages dans le prochain numéro de la revue. En voici le sommaire :

STAPS : identités et perspectives

- 1. 1989- 2018 : la Conférence des directeurs et doyens de STAPS, un interlocuteur devenu incontournable - P. Mathé, D. Delignières*
- 2. Plan étudiant et Parcoursup, la rentrée 2018 en STAPS - D. Delignières*
- 3. Les STAPS, la formation et le recrutement des enseignants d'EPS - H. Rolan, D. Delignières*
- 4. Sport et diplômes STAPS : dépasser les concurrences - L. Crognier, A. Jaillet, A. Pichon*
- 5. Sport-santé : Une activité physique adaptée pour les personnes en affection de longue durée - C. Perrin*
- 6. La recherche scientifique en STAPS - A. Pichon, T. Driss*
- 7. La professionnalisation, un enjeu majeur pour les STAPS - Y. Vanpouille*
- 8. Une approche par compétences des formations en STAPS - Y. Vanpouille, D. Delignières*
- 9. C3D-anestaps : un dialogue soutenu avec les étudiants engagés pour conforter leur filière de formation - M. Goasmat*

Afin d'en permettre une diffusion large, la C3D essaie de récupérer le dossier sous format Pdf.

Formation des directeurs et doyens

La première session de formation « Exercer la fonction de directeur/directrice d'UFR » aura lieu à l'école supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à Poitiers du lundi 22 au jeudi 25 octobre 2018.

24 participants sont inscrits à cette formation, dont quatre directeurs de la C3D : Laurence Munoz (Calais), Aurélie Goncalves (Nîmes), Sophie Antoine-Jonville (Pointe à Pitre) et Jérôme Guérin (Brest).

Commentaires, questions, propositions :

Pour la prochaine session de formation, les directeurs adjoints et collègues pressentis pour prendre des responsabilités de direction sont invités à candidater.



Enquête Insertion STAPS

Avec 2156 répondants issus de 37 composantes au 2 octobre 2018, l'enquête s'avère déjà pertinente au niveau national. L'implantation des réponses se poursuivra jusqu'à la mi-octobre. La 2nde relance de septembre a réellement permis d'augmenter d'un tiers le nombre de répondants, elle est toujours en cours. Toutefois, l'enquête ne pourra guère être significative pour nombre de composantes dans la mesure où le nombre de répondants par structure reste faible.

Pour autant, la répartition par diplôme est satisfaisante comme indiqué ci-dessous :

- DEUST : 3,4%
- Licence professionnelle : 3,1%
- Licence STAPS : 63,3%
 - o Licence APAS : 14,0%
 - o Licence EM : 23,7%
 - o Licence MS : 11,5%
 - o Licence Ergonomie : 0,3%
 - o Licence Entraînement sportif : 13,8%
- Master STAPS : 15,1%
 - o Master EOPS : 3,1%
 - o Master APAS : 5,7%
 - o Master MS : 6,1%
 - o Master Ergo : 0,2%
- Master MEEF : 6,3%
- Autres Masters : 3,9%
- Doctorat : 0,1%
- Autres : 2,6%
- Non réponse : 2,1%

Les résultats définitifs de l'enquête seront publiés à partir de janvier prochain et ainsi disponibles pour l'orientation et le recrutement des étudiants de la rentrée 2019.

Par ailleurs, le réseau des observatoires vient de recevoir une note relative au lancement prochain d'une enquête nationale coordonnée par le SIES (B. Mesnard) sur le devenir des diplômés de licence STAPS. Cette enquête leur a été présentée comme "facultative". C'est sans doute l'enquête dont nous ont parlé Serge Colson et Jean-Philippe Heuzé. Amélie Briffaux (Présidente du RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur) indique ne pas en avoir été informée et que si nous sommes satisfaits de l'enquête menée par la C3D, elle a du mal à voir l'intérêt de cette seconde enquête. RESOSUP n'a par ailleurs aucune connaissance du contenu de cette nouvelle enquête. Amélie Briffaux renouvelle sa proposition de collaboration avec la C3D pour une prochaine enquête dont elle aurait besoin.

Aussi le CA de la C3D recommande aux composantes de considérer l'enquête menée par le GAREF dès lors qu'elle répond à leurs besoins car celle coordonnée par le SIES ne revêt pas de caractère obligatoire. La réponse à faire alors aux présidents serait qu'une « enquête vient d'être menée par la C3D, qu'elle est pertinente au plan disciplinaire et qu'une seconde enquête la même année s'avèrera sans doute peu efficace ».

Commentaires, questions, propositions :

Pour le bon fonctionnement de ce type d'enquête, le CA de la C3D en appelle à la responsabilité des directeurs.



Les dossiers de la C3D

Annuaire de la recherche

L'annuaire de la recherche est en cours de finalisation. Malgré les multiples relances, quelques laboratoires n'ont pas encore répondu à la demande d'actualisation de leur fiche. Le CA décide donc de publier au plus vite l'annuaire avec pour les non répondants la mention « *dernière mise à jour 2015* ».

Au-delà de la production de cet annuaire comme recueil de l'étendue des recherches poursuivies en STAPS, il constituera une contribution aux enjeux actuels sur le positionnement de la recherche en STAPS dans le cadre du « Réseau National pour l'Accompagnement Scientifique de la Performance » coordonnée par l'INSEP dans le cadre des JO 2024. Cet annuaire est particulièrement important pour identifier les compétences des chercheurs, les outils disponibles et les thématiques spécifiques de chaque laboratoire qui peuvent être valorisés au service de la performance des athlètes.

Sciences 2024

L'actualité de la recherche en STAPS est assez forte en ce moment du fait de l'attribution des JO de 2024 à Paris, et de la nécessité exprimée par les acteurs d'accompagner la performance en développant des travaux de recherche appliquée visant à apporter des réponses aux questions soulevées par les entraîneurs et les athlètes.

Récemment une dynamique « isolée » et déconnectée de ce réseau collaboratif s'est mise en place sous l'impulsion de Christophe Clanet (Directeur de recherche CNRS dans un laboratoire à l'Ecole Polytechnique X). Il s'agit du réseau « Sciences 2024 » qui réunit onze grandes écoles et le CNRS afin d'accompagner les sportifs français dans leur quête de médailles pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. C'est ainsi que se présente ce dispositif. Une première journée s'est tenue à l'X, le 4 septembre dernier. Ce dispositif n'a pas souhaité initialement associer les autres partenaires impliqués sur la thématique « sport / performance » - ie. INSEP, certains de nos laboratoires STAPS.

Un réseau fédérateur coordonné par l'INSEP (JF Robin et A. Marck) et intitulé « Réseau National pour l'Accompagnement Scientifique de la Performance » se développe également et mérite que les laboratoires STAPS intéressés s'y impliquent pleinement. Il y a quelques années, l'INSEP avait initié un référencement des laboratoires associés à la performance. Le Réseau National pour l'Accompagnement Scientifique de la Performance a pour objectifs de tenter de combler le retard de la France par rapport aux pays anglo-saxons sur l'apport de la recherche et du suivi « scientifique » de la performance au service des athlètes de haut niveau, d'intégrer une culture scientifique au sein des fédérations et auprès des entraîneurs nationaux, aider à définir les questions soulevées par les sportifs, et à mieux coordonner les acteurs scientifiques et les acteurs de terrain (entraîneurs, préparateurs physiques, préparateurs mentaux...).

Une réunion de ce réseau a eu lieu le 27/09/2018, et la C3D - représentée par Aurélien Pichon - a été invitée à présenter les activités de recherche en STAPS au service de la performance. Plusieurs leviers sont envisagés pour développer ce réseau :

- valoriser le travail des chercheurs en STAPS qui travaillent auprès des sportifs de haut niveau et des fédérations (détachement, valorisation de carrière...);
- capter des budgets pour la recherche sur le thème « sport / performance », plusieurs pistes sont à l'étude :
 - doublement de l'enveloppe financière allouée aux appels à projets INSEP,



- possible appels à projets ANR et PIA spécifiques,
- thèses CIFRE fédérales,
- financement de la recherche par les partenaires industriels privés, le CNRS, le CHU...
- renforcer l'identification des acteurs du réseau :
 - cartographie '3D' interactive avec les interrelations,
 - identifier les nœuds de réseau et les compétences dans les laboratoires en adéquation avec les besoins des entraîneurs ;
- favoriser l'émergence des besoins des fédérations :
 - formation des référents scientifiques,
 - renforcer les équipes de référents ;
- permettre la circulation des savoirs – fluidifier les échanges :
 - rencontre, compréhension commune ;
- faciliter la coordination du réseau – renforcement du 'Hub' :
 - INSEP facilitateur des mises en relation,
 - connaissance et compréhension mutuelle des champs.

Il est donc particulièrement important de communiquer sur les activités des laboratoires STAPS pour les rendre lisibles auprès des partenaires institutionnels et des fédérations. Par ailleurs, deux nouvelles journées de partage entre chercheurs et les fédérations auront lieu le 21 et le 22 mars 2018 à l'INSEP. Les jeunes chercheurs en thèse sur des thématiques de « sport / performance » seront invités à présenter leurs travaux et les laboratoires intéressés pourront échanger avec les fédérations présentes.

La C3D conseille et invite les laboratoires STAPS intéressés à s'impliquer pleinement dans cette dynamique. Une journée spécifique "recherche en STAPS" est fortement envisagée lors du prochain séminaire de janvier.

CEA Tech Grenoble

La C3D a été invitée par le CEA Tech de Grenoble (laboratoire LETI-Guillaume Delapierre, Viviane Cattin, Pierre Jaillon), suite à la réunion au ministère pour parler de la recherche dans le cadre des jeux olympiques 2024. Deux équipes travaillent au LETI sur des thématiques proches des nôtres : monitoring des quantités physiques et physiologiques (capteurs inertiels embarqués pour évaluer la condition physique, le stress ou la fatigue, analyses de données...), projets de capteurs médicaux pour identifier la fatigue, diagnostiquer les apnées du sommeil, mesurer les ondes EEG... Ils disposent d'une capacité d'optimisation des capteurs, de traitement des données et de prototypage particulièrement importante et sont disposés à collaborer avec les STAPS sur des projets collectifs. Ils recherchent plus particulièrement à élargir leur panel de patients ou d'enregistrement et à bénéficier de capacités d'analyse sur le terrain chez des sportifs pour valider ou développer avec nous leurs capteurs.

Plusieurs exemples de développement sont proposés ci-dessous :

- Capteur non invasif de la mesure de lactate,
- Calibration capteur frontal SpO2 : test benchmark de la SpO2 au front,
- Ouverture de panel de patients et ou d'enregistrement de données : s'insérer sur une collecte de donnée, psycho/stress/exercice,
- Traitement de données : automatisation, algorithme de traitement, apprentissage sur les données passées pour développer des modèles prévisionnels,
- miniaturisation de capteurs physiologiques,
- Calibration des capteurs inertiels,



- Localisation indoor ou outdoor : positionnement sur le terrain,
- Apprentissage perceptif : réalité augmentée pour la détection des jeunes talents,
- Relation homme/machine : raquette de tennis, clubs de golf... ,
- Appel d'offre santé, vieillissement : interface qui augmente l'activité physique chez les personnes vieillissantes... mieux vieillir,
- Activité physique : développement d'outils de suivi... ,
- Validation de capteurs grâce à notre expertise d'analyse physio,
- Développement et intégration de plateformes de capteurs multiples communes,
- Handisport : questionnement sur les besoins,
- Robots de réadaptation ou d'optimisation gestuelle dans le sport,
- Biomécanique et co-robotique,
- Matrice de pression et tir au pistolet.

Mission Professionnalisation C3D - Appel à candidatures

Trois candidats ont répondu à l'appel d'offre relatif à l'accompagnement de la politique de professionnalisation de la C3D, une seule candidature a donné suite. Il s'agit du cabinet EssKa Consultants dont le document de présentation a été adressé en amont du CA.

Mme Saïma Kadri a été reçue par le CA de la C3D pour présenter son projet d'accompagnement, son organisation en 4 étapes et ses propositions financières :

- L'offre d'accompagnement nécessiterait une base d'une centaine de jours/année.
- Le montant pratiqué par le cabinet pour ce type de prestation est en général de 1200€/jours HT. Si une forte expertise est demandée =, alors la prestation s'élève à 1400€ HT. Dans le cadre d'une mission de longue durée), c'est le cas ici, la prestation se monte à 900€/jour HT.
- A minima, 50 jours/an sur 2 ans seront nécessaires pour mener à bien la mission, soit une prestation de 45 000 €/an HT (soit 54 000 € TTC).

Après discussion et parce qu'il s'agit pour la C3D du moment pertinent pour prendre cette orientation, le CA retient la candidature du Cabinet EssKa Consultants et s'accorde sur la mise en place d'une mission séquentialisée (temps 1 : 1^{ère} étape de calage de la demande avec possibilité de mettre fin à la collaboration à la fin de cette étape, temps 2 et 3 : conduites annuelles de la mission d'accompagnement). Michèle Schwartz-Mérey rappelle que la C3D dispose des fonds nécessaires pour mener cette mission.

Yannick Vanpouille est chargé de la rédaction de la préparation de la convention avec le Cabinet EssKa Consultants. Il sera épaulé dans cette tâche par 4 à 5 collègues impliqués dans la professionnalisation et sollicités par l'intermédiaire de leurs directeurs. Ce groupe de travail aura également pour tâche de réaliser la 1^{ère} étape de la mission en collaboration avec le Cabinet EssKa Consultants (rencontres et acculturation du Cabinet aux problématiques des STAPS).

Michèle Schwartz-Mérey précise que la C3D prendra en charge les déplacements et hébergements le cas échéant des collègues sollicités (pour faciliter les remboursements, la procédure de règlement s'effectuera directement entre le collègue et la trésorière de la C3D, Michèle Schwartz Mérey).



Sécurité

Le questionnaire actuellement en navette entre Pierre Bavazzano et William Bertucci, sera finalisé pour la mi-novembre et validé par le CA de la C3D par mail.

Un point d'étape sera présenté lors du CA de la C3D du 20 novembre. Puis le questionnaire sera mis en ligne pour être renseigné avant fin décembre 2018 en vue d'une première exploitation lors du séminaire de Rouen début janvier 2019. Les points saillants et problématiques seront traités par des experts du champ.

Un contact est également à prendre avec le GNDS qui travaille aussi sur ces aspects (Nicolas Hayer, SUAPS Poitiers).

Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

Le CA de la C3D a été interpellé à propos de la mise en place des Exigences préalables à la mise en situation pédagogique. La présentation de la question est formulée comme suit par Stéphane Bellard (Directeur Adjoint UFR STAPS de Nantes chargé de la professionnalisation).

Contexte

Le dispositif d'EPMSP est en place depuis de nombreuses années pour les diplômés Jeunesse et Sport. Du temps du CAFEMAS, Jean-Louis Gouju avait encouragé les STAPS à s'y mettre mais il ne semble avoir été mis en place nulle part (il faudrait le vérifier).

*Ce dispositif consiste à mettre en place, après une formation minimale, une **évaluation permettant d'attester que l'étudiant est apte à encadrer des groupes contre rémunération durant sa période de formation**. En d'autres termes, dans des métiers à exercice réglementé comme ceux impliquant un face à face pédagogique en APS, un étudiant ou un apprenti disposant des EPMSP peut se voir confier légalement des missions pour lesquelles il serait normalement sensé être diplômé.*

Dans le cadre de la signature de contrats de professionnalisation, l'UFR STAPS de Nantes a souhaité mettre en place des EPMSP pour ses formations permettant d'obtenir le titre de MNS (licence pro AGOAPS activités aquatiques et licence STAPS ES spé natation). L'enjeu leur a semblé important pour des questions évidentes de sécurité dans les activités aquatiques, d'autant plus que la possibilité d'effectuer des tâches de surveillance en relative autonomie est une forte demande des recruteurs.

2 niveaux d'EPMSP ont été mis en place : au semestre 1, pour des missions de surveillance et au semestre 2 (après validation de l'UE SSMA), pour des missions d'encadrement d'activités aquatiques.

*La DEVU a encouragé et assisté la démarche. **Le dispositif a donc été voté en CFVU et un courrier a été adressé pour information au Directeur Régional de la DRDJSCS**, chargé de la délivrance des cartes professionnelles.*

Vers une obligation légale

Un nouveau point dans le code du sport nécessiterait a minima une information et certainement même une concertation sur ses modalités de mise en œuvre dans les composantes STAPS.

*Le texte extrait du code du sport est en PJ, mais il peut se résumer ainsi : **Obligation pour tous les éducateurs sportifs stagiaires de se déclarer via le même site que pour les demandes de cartes pro**.*

Cela va alourdir les démarches administratives, mais nous trouvons que la mesure est plutôt bonne. En effet, la déclaration repose sur 3 éléments :

- **Certificat médical de non contre-indication à l'encadrement de public**
- **Contrôle de casier judiciaire**
- **Attestation de validation des EPMSP**

Dans la perspective de l'arrêté Licence

*L'arrêté Licence prévoit que les composantes puissent fixer leurs propres modalités de compensation entre UE. Cette perspective ouvre une voie intéressante pour **conditionner les EPMSP à l'obtention d'une UE** (ou d'un EC ?). L'UFR STAPS de Nantes va profiter de l'occasion pour relancer le débat en Conseil de Perfectionnement afin de **conditionner l'obtention du DEUG STAPS à la validation d'une UE** relative à l'encadrement des APSA en toute sécurité. À titre d'exemple, cette UFR a mis en place une UE au S3 et au S4 intitulée « Techniques d'intervention pédagogique ».*



Conclusion

Une réflexion s'impose autour de l'opportunité d'EPMSP, ainsi certainement que de principes de compensation uniformisés nationalement. Il serait donc peut-être nécessaire de le mettre à l'ordre du jour d'un séminaire C3D, puis d'un conseil sectoriel.

Le CA de la C3D estime que les EPMSP doivent systématiquement être mises en place pour les mises en stage au cours de la L2, de la L3, des licences professionnelles et pour les DEUST. Les compétences liées à l'EPMSP sont à rendre lisibles dans les parcours de formation et, le cas échéant, doivent conditionner l'obtention du diplôme : si l'étudiant n'est pas apte à aller en stage il ne peut pas valider son stage et ainsi son année de formation.

Afin de faciliter la mise en place des EPMSP dans les parcours de formation, le CA propose de formaliser une fiche type de compétences à attester, de la valider lors du prochain CA afin qu'elle puisse être diffusée à l'ensemble des collègues.

Une présentation de la déclaration des éducateurs sportifs stagiaires (Ministère des Sports) est annexé à ce compte-rendu.

Informations et questions diverses

Contact FFA Handi, proposition de collaboration

Serge Colson a été contacté par un collègue engagé dans la FFA Handi pour savoir si les STAPS pourraient être intéressées pour développer des projets d'accompagnement des sportifs en situation de handicap en vue des jeux de 2024 (cf. présentation jointe). Cette initiative qui part aujourd'hui de l'athlétisme, est appelée à s'élargir à d'autres disciplines. La même réflexion pourrait peut-être aussi être engagée avec la fédération de au sport adapté.

La demande immédiate auprès des UFR STAPS est celle de relayer le projet auprès des collègues et des étudiants, auprès de la C3D celle de faciliter les contacts avec les composantes.

Le CA de la C3D propose que Serge Colson poursuive les contacts afin de proposer lors du prochain CA un accord de partenariat pouvant faciliter l'emploi, des collaborations recherche et un positionnement politique de la C3D. La proposition d'accord sera à présenter lors du prochain CA.

Remarque : pour les propositions de convention, Lionel Crognier propose des textes types.

Groupe de travail blocs de compétences Secteur Sport

La DGSIP a proposé à la C3D de participer à la mise en place d'un groupe de travail consacré aux blocs de compétences dans le domaine du sport. La première réunion de ce groupe de travail aura lieu le 12 octobre à 15h. Hugues Roland sera présent à cette réunion.

Commentaires, questions, propositions :

Yannick Vanpouille rappelle qu'il convient d'être particulièrement attentif aux niveaux différenciés de compétences entre les diplômés du Ministère des Sports et de ceux des STAPS et qu'il serait nécessaire de mettre en place un plan de travail pour l'année.



30 ans de la C3D

Suite au dossier de la C3D dans la Revue EP.S, Jean Saint-Martin a fait une proposition d'étude historique des 30 années de la C3D. Mobilisant des étudiants, des déplacements, un traitement de documents, d'interviews des acteurs, cette proposition d'étude a un coût (entre 7 000 € et 12 000 € selon l'option de production choisie).

Ce point n'a pu être traité en séance. Philippe Mathé adresse la présentation de l'étude aux membres du CA pour qu'ils se prononcent sur l'orientation de l'étude et sur son coût.

90 ans UFR STAPS Paris Descartes

Arnaud Ferry, nouveau directeur de l'UFR STAPS de Paris V, a informé la C3D d'une manifestation pour fêter les 90 ans de cet UFR. La C3D se devra d'y être présente.

Congrès de la Fage

Orlane François, ancienne présidente de l'ANESTAPS vient d'être élue Présidente de la Fage. Mathias Goamast, actuel Président de l'ANESTAPS précise qu'elle peut être un soutien pour l'ANESTAPS et la C3D.

Les questions à traiter

Les dispositifs « Oui si » : un retour d'expériences et des échanges de bonnes pratiques sont à programmer pour le séminaire de Janvier.

La « Fiche Avenir » : une optimisation est à réfléchir pour le prochain CA. Compte-tenu du calendrier de Parcoursup, il serait opportun d'étudier rapidement cette question afin de faire des propositions.

Information : Thierry Maquet s'est vu proposer de participer au Comité d'éthique Parcoursup (notamment sur la question de l'équité pour les filles)

Des étudiants ambassadeurs métiers du sport participent à la campagne d'orientation, Mathias Goamast appelle les composantes à promouvoir l'engagement d'étudiant en tant qu'ambassadeur.

L'intégration des blocs de compétences dans la rédaction des maquettes est à penser pour les prochaines vagues d'habilitation (prochain CA et séminaire).

La prise en compte de la réforme du lycée dans les attendus en STAPS constituera également un objet d'étude à travailler (cf. prochain CA pour la programmation de ce travail – attention : les salons d'orientation débutent dès novembre)

Les dossiers à reprendre : UNESS, Arrêté Licence

Conseil d'administration du mardi 20 novembre 2018

Il se tiendra à Créteil.

Outre les questions ci-dessus, il devra également envisager l'ordre du jour du séminaire de janvier.

L'adresse du STAPS de Créteil est la suivante : Site Duvauchelle UPEC, 27 avenue Magellan ; 94 000 CRETEIL
Accès : terminus ligne métro 8 : pointe du lac. Puis 5' à pied en sortant à droite de la station puis au premier rond-point, prendre à gauche. Possibilité aussi de prendre le bus 393 arrêt fac des sports.

La salle 105 au 1^{er} étage du bâtiment est déjà réservée et nous irons déjeuner à la toute nouvelle maison du hand ball qui vient d'ouvrir ses portes à 300m du STAPS (possibilité d'une visite de 30' avant ou après le repas).